

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-08-134
Séance du 30 août 2023

Objet : modification de la liste des membres de la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	4	1

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 30 août à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 24 août 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Justine **ROUQUAIROL** procuration à J. **OBID**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Pascale **BORDES** procuration à A. **POMMIER**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**

Secrétaire de séance : Michèle **FOND-THURIAL**

Objet : modification de la liste des membres de la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique

Vu le code de général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22 relatif aux modalités de constitution et de fonctionnement des commissions municipales,

Vu la délibération n°2020-07-025 du Conseil municipal du 17 juillet 2020 portant création et composition des commissions municipales,

Vu la délibération n°2022-09-105 du Conseil municipal du 14 septembre 2022 portant modification des commissions et de leur composition,

Vu la délibération n°2023-06-099 du Conseil municipal du 14 juin 2023 portant modification de la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique et de sa composition,

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 août 2023 portant installation d'une nouvelle conseillère municipale,

Vu l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil municipal lequel prévoit les modalités de fonctionnement et de composition des commissions communales,

Considérant la démission de Madame EL KHOTRI Fatiha, il convient de modifier la composition de la Commission affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique, comme suit :

Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique		
	Titulaires	Suppléants
Bagnols2020 Continuos ensemble	FOND-THURIAL Michèle	MUCCIO Christine
	BAUME Christian	GRAZIANO-BAYLE Monique
	COUSTON Maxime	MASSE Raymond
	ROUX Claude	REY Jean Christian
	ANGLEZAN Sandrine	SERVOL Françoise
Rassemblons Bagnols	MARQUES-ROUX Léopoldina	MORELLI Jean-Louis
	WIRY Olivier	NASS Bernard
	POMMIER Alain	BORDES Pascale
Alliance citoyenne	VINCENT Thierry	JACKEL Jérôme

Considérant que la question a été présentée à la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 23 août 2023,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification de la composition de la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 30 août 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le **05 SEP. 2023**

et publié le **05 SEP. 2023**

